



## Litige avec belle-mère sur succession

Par **wiloo**, le **04/09/2013** à **10:12**

nous sommes 7 enfants notre mère est décédée en 1998 un état de première succession a été établi, nous avons laissé l'usufruit de la maison à notre père, il s'est remarié avec une personne il y a 10 ans, au passage se qui lui a permis d'avoir la nationalité française. Notre père est décédé il y a 3 ans, elle avait quitté la maison pendant l'hospitalisation de notre père. La succession traîne et nous nous sommes aperçu qu'elle avait pris dans la maison des éléments de la succession de notre mère et fait d'important retraits sur le compte de notre père. Depuis 2010 elle a laissé se détériorée la maison nous lui avons à plusieurs reprises demandé avec accord du notaire de vider tout ces effets et meubles ce qu'elle n'a pas fait. Pour faire une évaluation de la maison nous avons nettoyé intérieur et extérieur 5 jours de travail. Elle veut nous acheter la maison une misère nous ne voulons pas. Nous avons fait estimation par agence afin de la vendre. Elle a décidé de faire blocage et propose de restituer ce qu'elle a pris de la première succession si nous acceptons sa proposition de rachat. Qu'elle sont nos recours pour les bien pris à notre mère. et que pouvons nous faire pour la maison sachant que nous sommes majoritaire à 75% .